



FIDUCIE D'AVANTAGES SOCIAUX DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION DU SCFP

UN SEUL RÉGIME
ENSEMBLE JUSQU'AU CŒUR

Faits saillants de l'année 2020

Voici le rapport annuel de la FASTE du SCFP!

Ce rapport est conçu pour faire le point sur les activités de la Fiducie au cours de l'année 2020 et depuis le début de l'année 2021. Il comprend un sommaire de la situation financière de la Fiducie au 31 décembre 2020 et souligne quelques événements marquants ainsi que certaines de nos réalisations.

Nul n'est surpris d'apprendre que la pandémie de COVID-19 a entraîné son lot de difficultés pour les Canadiens au cours des derniers mois, mais au fur et à mesure que les taux de vaccination augmentent, un vent d'optimisme souffle à l'échelle du pays. Tout au long de cette épreuve, la préservation de la santé financière de la Fiducie est demeurée notre priorité pour continuer à soutenir nos participants et leur famille, peu importe les conditions économiques auxquelles nous devons faire face.

Nous espérons que vous et les membres de votre famille vous portez bien, et nous vous souhaitons la santé pour l'année à venir.



Une année de travail acharné et de gestion prudente

Le Conseil des fiduciaires

La FASTE du SCFP est gérée par le Conseil des fiduciaires. Celui-ci est composé de neuf membres – cinq d'entre eux sont nommés par le SCFP et quatre, par l'employeur et la Couronne.

Il incombe aux fiduciaires de bien gérer la FASTE du SCFP, notamment de superviser les finances et l'administration du régime, et de nommer des conseillers professionnels. Indépendamment de toute affiliation personnelle, nous avons l'obligation fiduciaire de gérer la Fiducie dans l'intérêt supérieur de tous nos participants.

Les personnes suivantes siègent au Conseil des fiduciaires :

Dan Crow, président
William Campbell
Gary Goddard
Tammy Graham
Karen McRae (nommée en juin 2020)
Wanda Muirhead-Toporek
Terri Preston
Debra Tatters
David Wright

Vous pouvez prendre connaissance de la biographie de chaque fiduciaire sur le site [Web de la FASTE du SCFP](#).

Appels à l'action face à la COVID-19

Afin de limiter les répercussions financières de la pandémie sur les participants, le Conseil des fiduciaires a approuvé un congé de primes de six mois pour tous les participants au régime dont la couverture est active – ce qui signifie qu'aucune prime n'a été perçue d'avril à septembre 2020!

Comme de nombreux pharmaciens ont limité le renouvellement des médicaments d'entretien à 30 jours au lieu de 90 jours en raison de la pandémie et de pénuries potentielles, la Fiducie a mis en suspens la limite de couverture du régime de six frais d'exécution d'ordonnance par année entre avril et août 2020. Cela a permis aux participants de ne pas avoir à payer de frais démesurés lors du renouvellement de leurs ordonnances.

La couverture des personnes à charge ayant dépassé l'âge limite de 21 ans et qui n'étaient pas aux études, ou des étudiants qui ont atteint l'âge maximum de 26 ans après le 13 mars 2020, a été prolongée jusqu'au 31 août 2020.



Améliorations aux avantages sociaux

En se basant sur les commentaires recueillis dans le cadre du sondage effectué en 2019 auprès des participants et sur la saine gestion financière des fiduciaires, la FASTE du SCFP a été en mesure d'apporter plusieurs changements au régime d'avantages sociaux qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2020.

Ces améliorations comprennent notamment :



Le nombre minimum d'heures requis pour la part des primes des participants de 4 % est passé de 17,5 heures à 15 heures par semaine.



La couverture des honoraires des ostéopathes et des chiropraticiens est passée de 500 \$ à 750 \$ par année de régime.



La couverture des soins dentaires majeurs et des prothèses dentaires a augmenté à 70 %.



La couverture des honoraires des psychologues, thérapeutes matrimoniaux et familiaux, des travailleurs sociaux et des psychothérapeutes agréés a augmenté pour passer à 1 500 \$ par année de régime.



La couverture des honoraires des physiothérapeutes, ergothérapeutes et thérapeutes du sport a augmenté pour s'établir à 1 750 \$ par année de régime.



La couverture des soins de la vue rembourse maintenant un examen de routine toutes les deux années de régime, sans aucun plafond.

Les finances¹

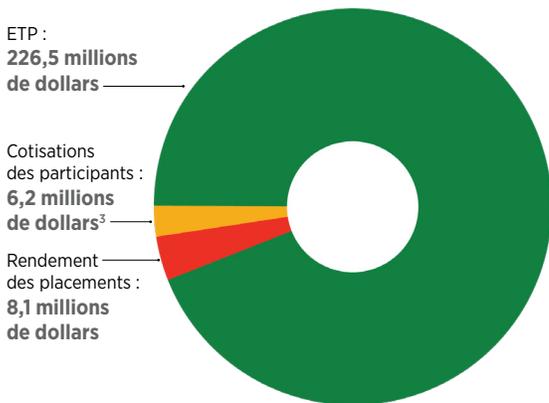
La préservation de la santé financière de la Fiducie n'est pas notre seule priorité, mais elle est essentielle pour que nous puissions continuer à vous soutenir, vous et vos proches.

En décembre 2020, la FASTE du SCFP comptait 52 952 participants répartis entre 64 conseils scolaires en Ontario. De ce nombre, 47 536 participants ont choisi d'adhérer au régime.

Le financement provient de trois sources différentes – la majorité des fonds est versée à la Fiducie par le biais des conseils scolaires en fonction du nombre de postes d'équivalents temps plein (ETP) après négociations entre le CSCSO/SCFP, la Couronne et le CTA.

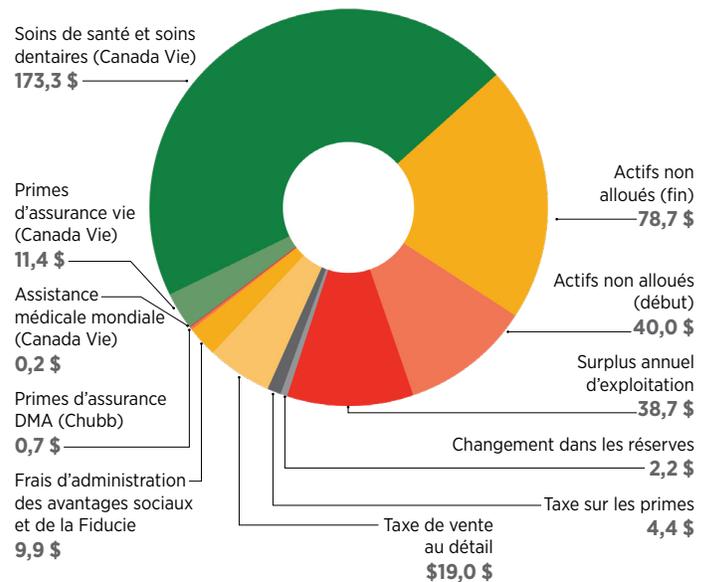
Les deux autres sources sont les cotisations des participants et le rendement des placements qui sont essentiels pour assurer la viabilité de la Fiducie.

Entre janvier et décembre 2020, la FASTE du SCFP a reçu la somme de 240,8 millions de dollars² répartie comme suit :



La majorité de ces fonds sert directement à payer vos demandes de règlement, ainsi que les primes facturées par nos fournisseurs d'assurance.

Le tableau ci-dessous illustre nos dépenses et la répartition des prestations versées en 2020 :



En 2020, le financement a dépassé les frais d'exploitation de la Fiducie d'environ 38,7 millions de dollars, ce qui a résulté en des actifs non affectés. Ces actifs sont utilisés à différentes fins, comme le provisionnement approprié des réserves et les améliorations apportées au régime qui sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2020. Dans l'ensemble, à la fin de 2020, la situation financière du régime était excellente, avec plus de 78,7 millions de dollars en actifs nets disponibles pour payer les prestations au 31 décembre. Selon la vérification annuelle et l'évaluation actuarielle, la Fiducie est en bonne position financière aujourd'hui et devrait le demeurer pendant les prochaines années.

Cependant, le coût des avantages sociaux augmente chaque année. Selon nos projections, nous nous attendons à une augmentation de 5 % à 7 % par année, ce qui est beaucoup plus élevé que le financement actuellement négocié. C'est pour cette raison que la Fiducie demeure tributaire du résultat des négociations à venir. Soyez assurés que la Fiducie est très bien positionnée pour l'avenir. Grâce à l'excellence de la gestion et de la gouvernance du régime, nous nous efforçons de maintenir notre solidité financière pour les années à venir.

¹ Tous ces chiffres sont basés sur une évaluation actuarielle.

² Après impôt.

³ En 2020, il y a eu un congé de primes de six mois – ce chiffre n'inclut pas les primes prévues pendant cette période.

Faits saillants et perspectives d'avenir



En juin 2020, d'importants changements ont été apportés pour les participants qui ne sont pas couverts par un régime d'invalidité de longue durée et qui sont devenus invalides à la suite d'une maladie ou d'une blessure survenue alors qu'ils participaient au régime de la FASTE du SFCP. Ils peuvent dorénavant :

- 1) Avoir accès à leur couverture au taux de cotisation habituel pendant un maximum de 24 mois;
- 2) Avoir accès à leur couverture en payant la totalité de leurs primes par la suite.

Le seul problème réside dans le fait que leur demande d'exonération des primes d'assurance doit être approuvée.



La communication des renseignements importants et pertinents à tous les membres de la FASTE du SFCP est une responsabilité que nous prenons très au sérieux. C'est pourquoi une politique de communication et un processus administratif ont été mis en œuvre en 2020; le site Web de la Fiducie a été mis à jour pour se conformer à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.



De plus, tout au long de la pandémie, le Conseil a maintenu ses communications trimestrielles en plus de ses mises à jour sur la COVID-19 pour informer tous les participants de la situation actuelle.



En février et en mars 2021, la couverture a été prolongée au taux de cotisation des participants actifs pour :

- 1) tous les participants au régime qui ont été mis à pied en raison de la pandémie pendant l'année scolaire 2021-2022;
- 2) tous les participants au régime mis à pied en date du 13 mars 2020, qui ont continué à bénéficier de leurs avantages sociaux jusqu'au 31 août 2020, et qui sont passés au statut de rappel ou de mise à pied indéfinie le 1^{er} septembre 2020.



Nous avons continué à travailler sur une foule d'autres dossiers importants n'ayant aucun lien avec la pandémie :

- **Une réunion virtuelle des participants et des dirigeants locaux se tiendra par Zoom l'après-midi du 12 septembre 2021 – une invitation sera envoyée par courriel à l'adresse figurant dans les dossiers du RAEO;**
- En février 2021, les fiduciaires ont approuvé la recommandation de procéder à une révision des pratiques exemplaires de gouvernance; ces résultats ont été examinés lors de la réunion du Conseil des fiduciaires en juin dernier – les suggestions proposées sont maintenant à l'étude;
- Une recherche sur les actions mondiales afin de trouver un gestionnaire de placements de premier ordre a eu lieu en avril et en mai 2021, et une recommandation a été présentée au Conseil en juin.

Nous avons continué à améliorer nos pratiques déjà rigoureuses en matière de gouvernance administrative et financière.

Cela comprend :

- Surveiller les tendances en matière d'avantages sociaux collectifs offerts sur le marché, trouver des occasions de préserver la viabilité du régime tout en réduisant les risques;
- Se réunir régulièrement pour discuter et examiner l'exploitation du régime;
- Élaborer et tenir à jour des politiques conçues pour protéger nos participants, comme des approches formelles pour faire appel des décisions, résoudre les conflits et planifier les placements qui intègrent dans leur stratégie des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG);
- Se tenir informés des normes du secteur.

Pour de plus amples renseignements

- Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos avantages sociaux ou sur le fonctionnement de notre régime, consultez le site Web de la FASTE du SFCP à l'adresse www.cupe-ewbt.ca. Vous y trouverez des mises à jour à l'intention des participants, des FAQ, le livret du régime, le guide du régime et d'autres renseignements utiles.
- Si vous avez des questions à propos de l'adhésion et de l'admissibilité au régime, communiquez avec les Services d'assurance du RAEO au **1-866-783-6847**.
- Si vous avez des questions sur les demandes de règlement pour l'assurance vie ou les soins de santé et dentaires, communiquez avec Canada Vie en composant le numéro réservé aux participants de la FASTE du SFCP au **1-866-800-8058**.
- Pour les demandes de renseignements ou les questions relatives à la Fiducie, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@cupe-ewbt.ca.

Le mot de la fin

Ce document a été préparé exclusivement pour les travailleuses et travailleurs admissibles du SFCP en Ontario couverts par la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SFCP. Il n'est pas destiné à fournir des renseignements complets ou des conseils. En cas de divergence entre les renseignements fournis dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent la prestation des avantages sociaux, les documents juridiques auront préséance. Les fiduciaires de la FASTE du SFCP peuvent modifier à leur entière discrétion l'une ou l'autre ou la totalité des dispositions du régime, y compris le niveau des prestations, les conditions d'admissibilité, le partage des primes, les limites et le montant des quotes-parts.